

Commission de la Justice

Procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 13 juin 2024
2. 8325 Projet de loi portant mise en œuvre du règlement (UE) 2021/784 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 relatif à la lutte contre la diffusion des contenus à caractère terroriste en ligne
- Rapporteur : Monsieur Alex Donnersbach

- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat
- Continuation des travaux
3. Présentation du projet « Paperless Justice »
4. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm (remplaçant M. Charel Weiler), M. Guy Arendt, M. Dan Biancalana, Mme Taina Bofferding (remplaçant Mme Paulette Lenert), Mme Corinne Cahen (remplaçant Mme Simone Beissel), M. Georges Engel (remplaçant M. Liz Braz), M. Marc Goergen, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Kemp (remplaçant M. Alex Donnersbach), M. Laurent Mosar, M. Gérard Schockmel, Mme Sam Tanson, Mme Stéphanie Weydert, M. Laurent Zeimet

Mme Elisabeth Margue, Ministre de la Justice

Mme Martine Solovieff, Procureur général d'Etat

M. Pit Bouché, Mme Tara Desorbay, Mme Claudine Konsbruck, M. Luc Konsbruck, M. Laurent Thyès, Mme Michèle Wantz, du Ministère de la Justice

M. Iannizzi Marcel, Responsable du service informatique de la Justice

Mme Jenny Thines, du groupe parlementaire CSV

M. Christophe Li, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Beissel, Mme Liz Braz, M. Alex Donnersbach, M. Fernand Kartheiser, Mme Paulette Lenert, M. Charel Weiler

M. Marc Baum, observateur délégué

*

Présidence : M. Laurent Mosar, Président de la Commission

*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 13 juin 2024**

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé à l'unanimité des voix exprimées.

2. **8325 Projet de loi portant mise en œuvre du règlement (UE) 2021/784 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 relatif à la lutte contre la diffusion des contenus à caractère terroriste en ligne**

Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat

Le Président de la Commission de la Justice, M. Laurent Mosar (CSV), informe que le Rapporteur du projet de loi sous rubrique, M. Alex Donnersbach, ne peut pas assister à la présente réunion, étant donné qu'il a d'autres obligations importantes. L'orateur souligne ensuite que l'avis complémentaire du Conseil d'Etat ne contient plus aucune opposition formelle suite à la suppression de l'article 8 initial du projet de loi. Au cours d'une prochaine réunion de la commission parlementaire, le rapport pourra être adopté.

3. **Présentation du projet « Paperless Justice »**

N.B. Le lecteur est renvoyé au diaporama annexé au présent procès-verbal.

M. Laurent Mosar (Président, CSV) aimerait recevoir des informations plus précises par rapport au temps et budget nécessaires pour achever les travaux informatiques du projet « Justice Chaîne Pénale » (ci-après « JU-CHA »), dont le cadre légal a été modifié par la loi du 7 août 2023¹ portant introduction de dispositions spécifiques pour le traitement de données personnelles dans l'application « JU-CHA ». Concernant la sécurité des documents, l'orateur demande de quelle manière les documents seront protégés, sachant qu'il s'agit de données sensibles.

Le responsable du service informatique de la Justice informe que la priorité de l'administration porte actuellement sur l'introduction du dossier électronique pour toutes les applications métiers. Ainsi, certaines données font déjà partie d'un processus numérisé, alors que d'autres données existent uniquement sous forme papier. Par ailleurs, l'administration est également en train de documenter les procédures du volet pénal en vue de leur digitalisation. Il s'agit d'une tâche herculéenne qui est très chronophage. L'application actuelle de JU-CHA date de 2008 et le coût de modernisation et de réécriture se chiffre à environ 27 millions d'euros. Après la mise en production initiale de l'application JU-CHA, les coûts de maintenance ont été d'environ un million d'euros par année. Il s'agit d'un investissement considérable qui explique l'énorme ajout de fonctionnalités en maintenance évolutive et le déploiement à de nouveaux groupes d'utilisateurs jusqu'à aujourd'hui. La stratégie sur le long terme consiste à réécrire

¹ Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A, n° 525 du 18 août 2023.

l'ancien système (client lourd) vers une nouvelle architecture WEB. L'option d'un basculement intégral de l'ancien système informatique vers un système informatique entièrement nouveau à une date précise (*big bang*) n'a pas été retenue par les experts en informatique, étant donné que la transition par service est plus sûre et garantit en outre le bon fonctionnement, voire la continuité du travail des différents services amenés à travailler avec ces outils numériques qu'il s'agit de créer².

En ce qui concerne la sécurité informatique des applications, l'orateur renvoie aux normes européennes qui doivent être respectées. Aujourd'hui, les ordinateurs fournis aux magistrats et greffiers sont munis d'un haut degré de sécurité (utilisation d'un certificat *Luxtrust* pour se connecter aux applications métiers et connexion sécurisée par un VPN³ lorsqu'ils se trouvent hors du réseau de la Justice, encryptage du disque dur, etc.). L'accès aux applications métiers est muni d'une double sécurité : *via* le portail IAM du Centre des technologies de l'Etat (ci-après « CTIE ») et *via* une gestion d'accès supplémentaire intégrée dans l'application métier. Les profils d'utilisateur sont définis par rapport aux différents départements ; l'accès est autorisé par département et configuré en fonction des missions conférées aux magistrats et greffiers de ces départements.

M. Gérard Schockmel (DP) donne à considérer que certains projets informatiques présentés au cours de la réunion de ce jour nécessiteront une adaptation du cadre légal. Or, la procédure législative peut s'avérer chronophage et il pose la question de savoir quelles démarches le service informatique de la Justice pourrait déjà entamer avant qu'une modification du cadre légal soit adoptée. Une deuxième question se rapporte au recours à l'intelligence artificielle (ci-après « IA ») ainsi qu'à l'automatisation du traitement des données. L'orateur renvoie à la capacité d'apprentissage d'un système informatique d'IA et se demande comment une éventuelle structuration des données physiques et digitales pourrait être conçue afin d'assurer un traitement uniforme des données en prévoyant la possibilité d'effectuer des recherches efficaces et rapides à l'aide de mots-clés.

Le responsable du service informatique de la Justice fait savoir qu'il existe un accord avec le Ministère de la Digitalisation prévoyant la possibilité d'effectuer certains travaux informatiques en amont de l'adoption d'un projet de loi portant modification du cadre légal actuellement applicable. Il s'agit notamment du besoin de pouvoir vérifier si une personne se trouve sous tutelle ou curatelle, information que détient l'application JURCI (Répertoire civil) dans le cadre du projet de loi concernant l'introduction d'une plateforme de délégation de mandat (le père donne par exemple mandat à son fils pour qu'il dépose sa déclaration d'impôt). Dans ce cas concret, il suffirait d'inclure une case à cocher lors de la démarche effectuée par le biais de *MyGuichet* que le père doit cocher afin d'autoriser la consultation automatique de JURCI.

En ce qui concerne le recours à l'IA, cette dernière n'est pas encore intégrée dans les différents logiciels développés pour répondre aux besoins spécifiques des magistrats et greffiers. Dans un futur proche, l'on pourrait envisager de recourir à l'IA afin d'automatiser certaines tâches, par exemple la classification des procès-verbaux entrants de la Police dans différentes

² Il s'agit d'une approche agile et d'une livraison du nouveau système par lot, répartie sur plusieurs années.

³ En informatique, l'abréviation VPN vise le « virtual private network », « réseau virtuel privé » en français, et permet de créer un lien direct entre des ordinateurs distincts, connectés à des réseaux locaux différents, qui isole leurs échanges du reste du trafic se déroulant sur des réseaux de télécommunication publics.

catégories (cybercrime, circulation, etc.) pour les attribuer directement aux magistrats spécialisés dans telle ou telle matière.

Le seul outil IA utilisé au sein de l'administration judiciaire est l'application JUANO qui est un outil d'aide à la pseudonymisation des décisions judiciaires. L'orateur explique que l'utilisation de l'outil nécessite l'intervention des greffiers pour corriger des erreurs de pseudonymisation que l'algorithme de *machine learning* (ML) fait (par exemple, l'IA détecte 4 personnes dans un jugement, mais en réalité il n'y en a que deux, faute de comprendre que M. Schmit, Schmit et Marc Schmit sont la même personne). L'utilisation de JUANO permet néanmoins aux greffiers de pseudonymiser une décision en quelques minutes, alors qu'ils auraient besoin de plusieurs heures sans l'outil. Un autre projet IA sera lancé sous peu, qui consiste dans un *plug-in* IA dans l'application bureautique *Word* pour assister les juges dans la rédaction des documents juridiques en fournissant automatiquement des textes de loi, voire de la jurisprudence pertinente en fonction du contexte spécifique de l'affaire concernée.

A la suite de la présentation de ces projets informatiques, M. Marc Goergen (*Piraten*) propose de faire une visite auprès de la Justice afin de se forger une image du fonctionnement concret et en temps réel de ces applications sur les ordinateurs de l'administration. L'orateur adopte une approche comparative et donne ensuite à considérer que d'autres Etats européens disposent d'un espace dématérialisé qui permet aux développeurs et informaticiens d'agir en toute simplicité pour tester les logiciels nouveaux et ce, dans un environnement sécurisé. Il se demande si l'administration judiciaire n'a pas envisagé la possibilité d'acquérir un système existant, ce qui contribuerait à épargner du temps, de l'argent et des ressources humaines.

M. Laurent Mosar (Président, CSV) se rallie à la proposition de Monsieur Marc Goergen de faire une visite auprès des autorités judiciaires à la rentrée 2024.

Le responsable du service informatique de la Justice explique que le système informatique de la Justice est fait sur mesure et prend en compte les besoins spécifiques des magistrats et greffiers des cours et tribunaux. Par conséquent, un logiciel standardisé n'est pas une solution envisageable. L'orateur renvoie aux différents services de la Justice qui sont susceptibles de recourir aux données stockées dans l'application JU-CHA. Ce système est d'une grande complexité et comporte de nombreuses variables. Un logiciel acquis à l'étranger risque de ne pas répondre aux besoins spécifiques de la Justice luxembourgeoise.

M. Marc Goergen (*Piraten*) réplique qu'il ne s'agit pas d'acheter un système déjà complètement développé, mais seulement un code source d'un logiciel déjà préprogrammé et utilisé dans d'autres pays. Ce code pourrait alors être utilisé en tant que base pour développer le système informatique des autorités judiciaires luxembourgeoises.

Le responsable du service informatique de la Justice informe que tel est déjà le cas pour deux autres systèmes, à savoir ECRIS⁴ et e-CODEX⁵, pour lesquels l'administration judiciaire a

⁴ L'abréviation « ECRIS » désigne le système européen d'information sur les casiers judiciaires et permet aux autorités centrales des Etats membres de l'Union européenne d'échanger des informations extraites de leurs casiers judiciaires respectifs.

⁵ L'abréviation « e-CODEX » désigne le système informatisé pour l'échange électronique transfrontière de données dans le domaine de la coopération judiciaire en matière civile et pénale et vise à faciliter la

reçu des modules de la part de la Commission européenne et a ensuite procédé à une adaptation de l'infrastructure informatique existante et à la connexion avec les systèmes en place.

Mme la Ministre de la Justice explique qu'il s'agit dans une première étape de créer un système en vue de pouvoir disposer de documents digitalisés. La priorité est la gestion électronique des documents en les rendant ainsi accessibles aux professionnels du droit. Sous forme numérique, l'information offre divers avantages pour une multiplication des traitements et des transmissions de données en réseau de façon immédiate. L'oratrice donne à considérer que ceci n'exclut pas la nécessité de développer parallèlement les différents logiciels nécessaires. Elle informe ensuite les membres de la Commission de la Justice que le Luxembourg n'est pas le seul pays qui fait actuellement face à cette problématique, tout en soulignant la complexité de la tâche impliquant des connaissances juridiques et informatiques poussées.

Mme le Procureur général d'Etat souligne l'importance et l'urgence que revêt le développement d'un nouveau système informatique pour les autorités judiciaires. L'oratrice explique aux membres de la Commission de la Justice qu'elle a récemment pris connaissance du fait que la Police grand-ducale sera en mesure, à partir de l'année 2026, de transmettre par voie électronique les procès-verbaux dressés par les officiers et agents de la Police grand-ducale aux Parquets. La Police grand-ducale a effectué des démarches internes pour se doter d'un nouveau système informatique, qui n'est cependant pas compatible avec le fonctionnement actuel du système informatique des autorités judiciaires, de sorte que des travaux informatiques d'envergure sont à effectuer au niveau de la Justice afin de garantir le bon fonctionnement de ce nouveau dispositif.

La possibilité d'associer un fournisseur externe au développement de ce nouveau système est en cours d'examen. Dans ce contexte, il y a eu des entrevues avec des collaborateurs d'une société externe. Vu que des professionnels du droit, tels que les avocats inscrits auprès d'un Ordre des avocats, devront également avoir la possibilité de se connecter au nouveau système informatique, le Parquet général a eu des échanges avec le Barreau et les représentants du Barreau de Bruxelles pour se forger une image des systèmes informatiques y utilisés. A noter toutefois que l'application JU-CHA est un système informatique complexe, puisqu'il s'agit d'une chaîne pénale avec des modules portant sur plusieurs branches du droit et dont les informations et données à caractère personnel y stockées sont utilisées par les magistrats et greffiers des différentes sections des cours et tribunaux.

HIVE⁶ est un système qui n'est pas encore opérationnel au sein de l'administration judiciaire. Il s'agit d'un outil de gestion documentaire qui devra s'interfacer avec l'application JUCAP (« Chaîne civile et commerciale ») et faciliter la collaboration entre les greffiers et magistrats. Cet outil permet la création de documents sur base de modèles, en utilisant les données saisies par le greffier. De plus, ce logiciel permet d'effectuer des recherches contextuelles ainsi que le partage de documents par le biais de liens OTX⁷.

numérisation de la communication judiciaire transfrontière et à fournir un meilleur accès à la Justice pour les citoyens et les entreprises.

⁶ HIVE désigne le système de gestion électronique des documents (GED) du Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE), mis à disposition des administrations luxembourgeoises.

⁷ L'abréviation OTX vise le « One Time Exchange » ou le « Open Threat Exchange » et permet à l'utilisateur de transmettre des dossiers par le biais d'une plateforme sécurisée.

JUANO est un logiciel de pseudonymisation des jugements et décisions de justice rendus par les cours et tribunaux, et ce, en vue de leur publication sur le site Internet de la Justice. A noter que ce logiciel est basé sur l'IA. Néanmoins, un contrôle humain de ce travail de pseudonymisation reste indispensable à l'heure actuelle. La difficulté qui se pose ici est celle que les greffiers doivent effectuer un travail additionnel pour pseudonymiser les données. Pendant les périodes de travail réduit, il est possible pour les greffiers de faire cette tâche, pour ensuite publier ces données dans le système. Pour l'instant, plus de trente mille jugements sont publiés.

M. Dan Biancalana (LSAP) remercie d'abord les représentants de la Justice pour cette présentation détaillée de leur système informatique. L'orateur aimerait ensuite connaître le nombre d'effectifs qui sont employés pour mener ce projet à bien. L'orateur formule une deuxième question relative aux statistiques que les cours et tribunaux pourraient publier. L'orateur fait remarquer qu'à l'étranger, les autorités judiciaires publient à des intervalles réguliers des statistiques concernant les différentes catégories de crimes et délits, les auteurs, le taux de récidivistes ainsi que des informations et statistiques relatives aux victimes. Il soulève la question de savoir si les autorités luxembourgeoises ont l'intention de publier dans le futur des statistiques similaires, permettant une analyse interdisciplinaire du phénomène de la délinquance.

Le responsable du service informatique de la Justice informe que l'équipe qui s'occupe du projet se compose actuellement de trois postes et demi. Par le passé, des consultants externes sont également intervenus. Or, l'expérience recueillie a démontré que des fluctuations parmi ces consultants ont été fréquentes, ce qui a affecté négativement l'avancement du projet informatique.

En guise de réponse à la question relative aux statistiques, Mme le Procureur général d'Etat ajoute qu'une analyse criminologique des tendances n'est pas possible, vu que les informations et données ne sont pas toutes interconnectées, voire qu'elles ne sont pas intégralement introduites dans des banques de données exploitables à cet effet. L'oratrice précise en outre que cela explique les difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit de répondre à des questions parlementaires portant sur des statistiques permettant d'effectuer des analyses criminologiques du phénomène de la délinquance.

M. Laurent Zeimet (CSV) renvoie à la faculté existante d'introduire une demande de jugement en référé par voie électronique auprès du juge des référés. L'orateur souhaite savoir si cette procédure dématérialisée pourrait servir de base pour digitaliser d'autres procédures judiciaires, dont les requêtes et demandes sont actuellement encore soumises aux cours et tribunaux sous forme papier.

Le responsable du service informatique de la Justice répond que cette faculté d'introduire une demande de jugement en référé par voie informatique concerne surtout les juridictions de l'ordre administratif. Pour garantir le bon fonctionnement de cette démarche dématérialisée, un informaticien de l'administration judiciaire appuie le Tribunal administratif à cette fin.

Mme la Ministre de la Justice informe que ce système n'a pas encore rencontré un succès énorme. Pour l'instant, un avocat doit encore déposer un recours quant au fond sous forme

papier, alors que seule la demande de jugement en référé peut être soumise en ligne, ce qui explique le faible taux d'utilisation du système. En effet, dans les affaires de contentieux administratif, la requête portant sur le fond de l'affaire est souvent déposée avec une requête en référé auprès du Tribunal administratif. Etant donné que la digitalisation revêt une importance élevée, une plateforme dédiée sera développée pour les avocats.

En ce qui concerne l'anonymisation des jugements et décisions de justice en vue de leur publication en ligne, Mme Carole Hartmann (DP) aimerait connaître le nombre de jugements qui sont publiés sur le site Internet ainsi que le détail des matières que ces jugements couvrent. L'oratrice évoque dans ce contexte une certaine inégalité entre les magistrats et les avocats en ce qui concerne l'accès à la jurisprudence luxembourgeoise.

Mme le Procureur général d'Etat explique que la pseudonymisation couvre *a priori* toutes les juridictions. Or, en ce qui concerne les ordonnances pénales, certaines ordonnances des chambres du conseil ou encore les ordonnances des juges d'instruction, il a été décidé d'exclure ces décisions de la publication et partant de la procédure de pseudonymisation.

Mme Sam Tanson (déi gréng) demande des clarifications en ce qui concerne une certaine discordance constatée en relation avec l'accessibilité des informations qui sont mises à disposition des différents professionnels du droit.

Mme le Procureur général d'Etat explique qu'il existait jadis un système, avant la création de JUANO, qui confiait le droit aux présidents des différentes chambres de décider si des jugements et des décisions de justice étaient publiés ou non, et ce, en fonction de la plus-value jurisprudentielle ou doctrinale inhérentes à ces arrêts et jugements. Ce système a cependant été abandonné, comme il présentait certaines lacunes.

4. Divers

Adaptation du serment presté par les avocats lors de leur assermentation

M. Laurent Zeimet (CSV) relate avoir été informé que pendant la dernière assermentation d'avocats, le serment à prêter était encore celui prévu par l'ancienne Constitution (« Je jure fidélité au Grand-Duc, obéissance à la Constitution et aux lois de l'Etat. Je promets de remplir mes fonctions avec intégrité, exactitude et impartialité »). L'orateur aimerait savoir s'il est prévu d'adapter prochainement la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat sur ce point précis et, le cas échéant, également d'autres lois qui comportent encore l'ancienne formule du serment.

Mme la Ministre de la Justice informe que cette remarque sera prise en compte et qu'une vérification aura lieu.

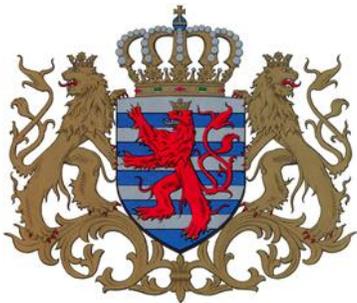
Travaux parlementaires et visites auprès des institutions étatiques

M. Dan Biancalana (LSAP) soulève ensuite la question de visites à prévoir ou à effectuer par les commissions parlementaires dans le cadre des travaux législatifs et propose d'en discuter lors d'une prochaine réunion de la commission. L'orateur demande ensuite qu'une proposition

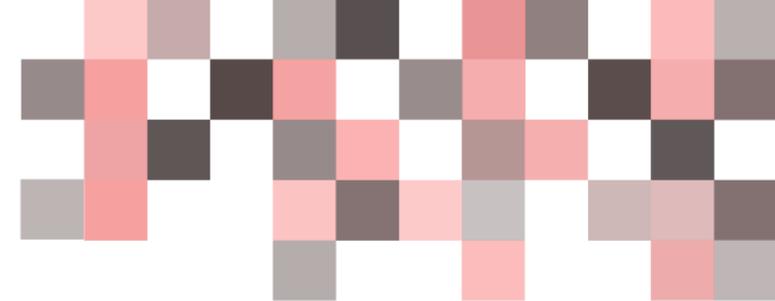
de loi, déposée par Mme Francine Closener et lui-même, soit mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la commission en vue d'y être présentée et discutée.

M. Laurent Mosar (Président, CSV) rappelle dans ce contexte qu'il a été décidé lors d'une réunion précédente (i) de fixer une date en vue de la présentation de ladite proposition de loi ainsi que (ii) de se concerter sur l'opportunité de visiter différentes institutions ou administrations au cours de la législature.

Procès-verbal approuvé et certifié exact



Parquet général du Grand-Duché de Luxembourg



Présentation des applications métiers de la Justice

20 juin 2024

Agenda



1. Les départements du Service Informatique de la Justice (SIJ)
2. La chaîne civile et commerciale - JUCAP
3. La chaîne pénale - JUCHA
4. L'outil d'aide à la pseudonymisation des décisions - JUANO
5. L'application de répertoire civil – JURCI
6. Le Datawarehouse Justice
7. Projets européens:
 1. Demande de casiers judiciaires européens – ECRIS / ECRIS-TCN
 2. Implémentation de référence eEDES RI





1. Les départements du SIJ

1. Les départements du SIJ



- Infrastructure et Helpdesk (10):
 - Administration des serveurs et infrastructure réseau (2)
 - Gestion du parc informatique
 - Gestion helpdesk des utilisateurs de la Justice
- Gestion des projets informatiques et des applications métiers (12):
 - Chaîne civile et commerciale: JUJDP, JUCIV, JUCAP (2)
 - Chaîne pénale: JUCHA et ECRIS/ECRIS-TCN (3)
 - Gestion des applications métiers internes: JUPER, JURCI, JUANO, JURSEARCH (3)
 - Gestion de programme JUPAL et projets européens eCODEX (2+1 poste ouvert)
- Développement des applications internes (5):
 - JUPER, JURCI, JUANO
 - Gestion de l'infrastructure eCODEX, eEDES RI



1. Les départements du SIJ



- SI de la Cellule de Renseignement Financier (CRF)(7):
 - Gestion des applications goAML
 - Support pour les agents et analystes de la CRF
 - Participation aux groupes de travail goAML
- Service Statistique de la Justice (SSJ) (4):
 - Répondre aux questionnaires de demandes statistiques
 - Etablissement du rapport annuel de la Justice
 - Gestion du projet DataWareHouse Justice
- Situation RH du SIJ:
 - 2004: 3 personnes 2018: 18 personnes 2024: 38 personnes



1. Les départements du SIJ



- Les métiers au sein du SIJ:
 - Agent helpdesk (B1)
 - Administrateur système (A1)
 - Analyste métier (A1)
 - Chef de projet (A1)
 - Développeur full-stack (A1)
 - Informaticien-Statisticien (A1)
 - Data Scientist (A1)





Mise en place d'un troisième environnement pour
les métiers d'application de la Justice

Mise en place d'un troisième environnement



■ Actions réalisées :

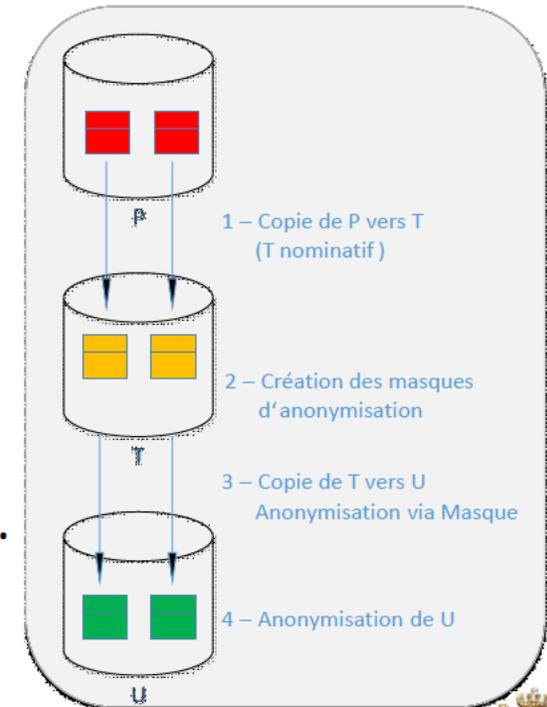
- L'approche d'anonymisation a été mise en place et validée par le DPO de la Justice.
- L'approche réalisée est une anonymisation à la source:
 - Des masques d'anonymisation sont développés dans l'environnement T.
 - Aucune donnée à caractère personnel ne quitte l'environnement T.
- Cette solution réutilisable et applicable aux différentes applications de la justice a été proposée en collaboration avec le service statistique de la justice.
- La solution a été testée avec succès pour JUIEX/JUJDP/JUCHA.

JUCIV/JUCAP/JUCHA

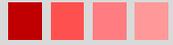
(P) Prod

(T)UAT

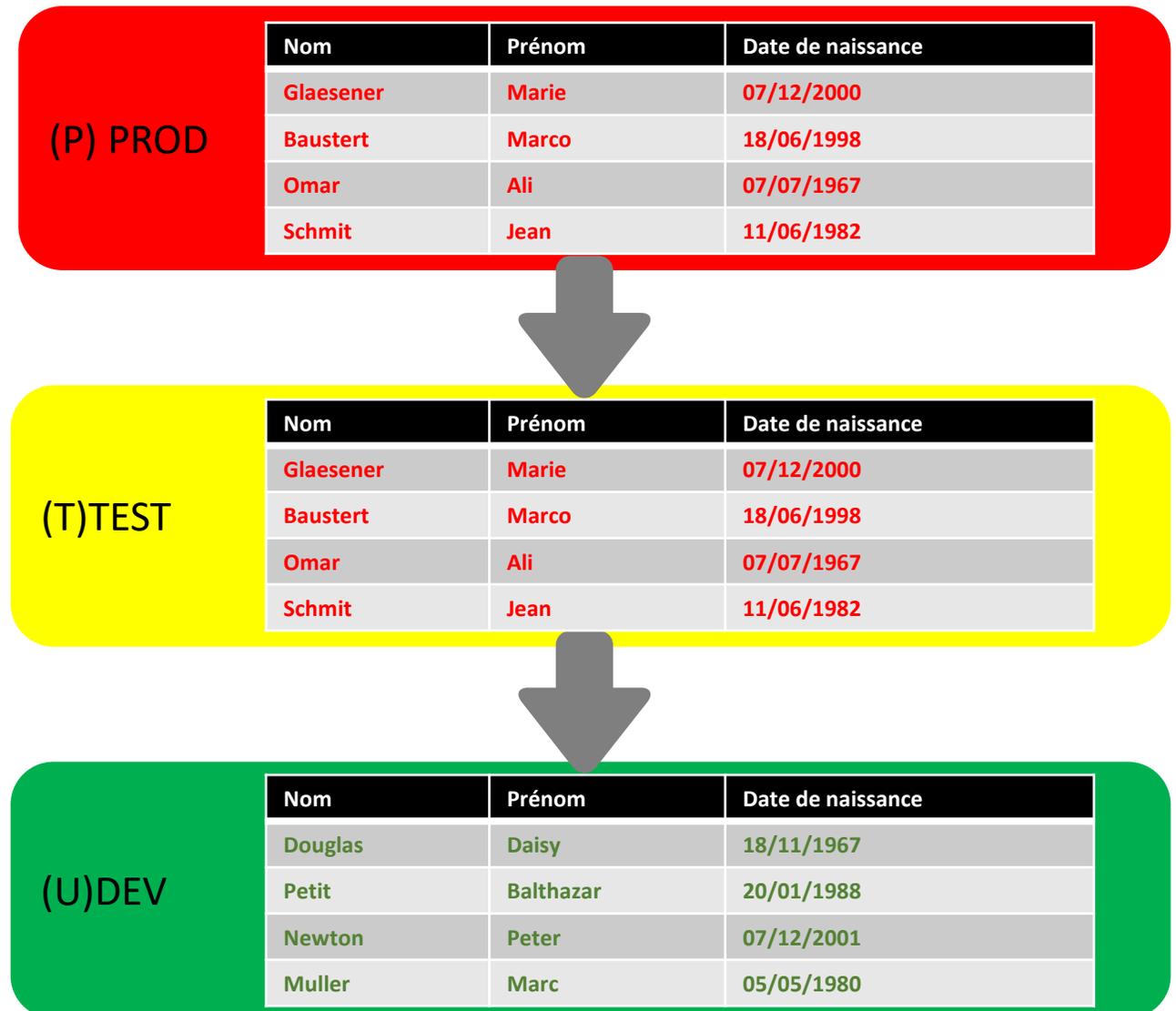
(U)Dev



L'approche d'anonymisation dans les applications métiers



- Copie PROD vers TEST (non anonymisée)
- Copie TEST vers DEV
 - Anonymisation à la source:
Aucune donnée à caractère personnel ne quitte l'environnement TEST
 - Pseudonymisation dans TEST:
Les valeurs vides (données à caractère personnel) sont remplacées avec des valeurs aléatoires
- Les personnes dans l'environnement (U)DEV ne sont plus identifiables



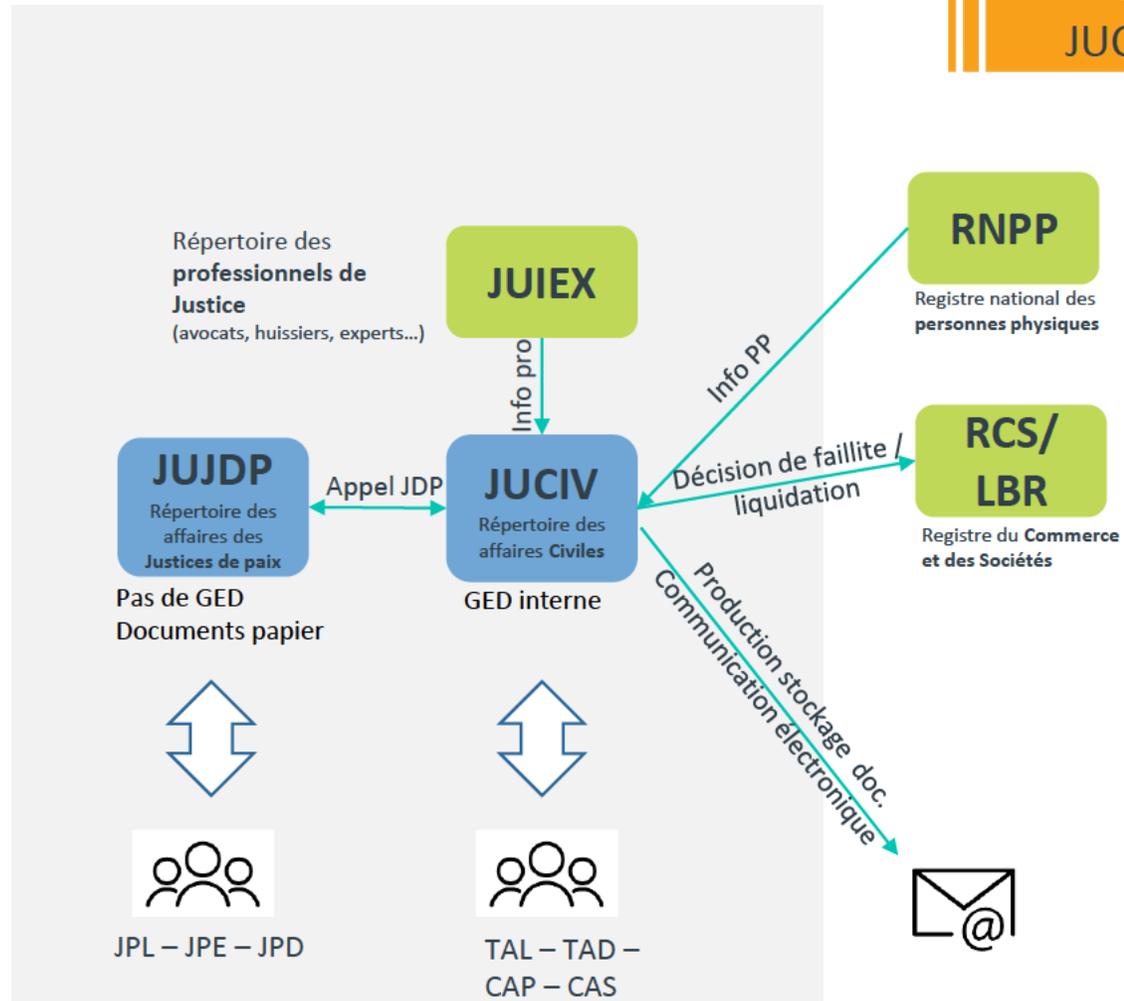


2. La chaîne civile et commerciale – Projet JUCAP - HIVE

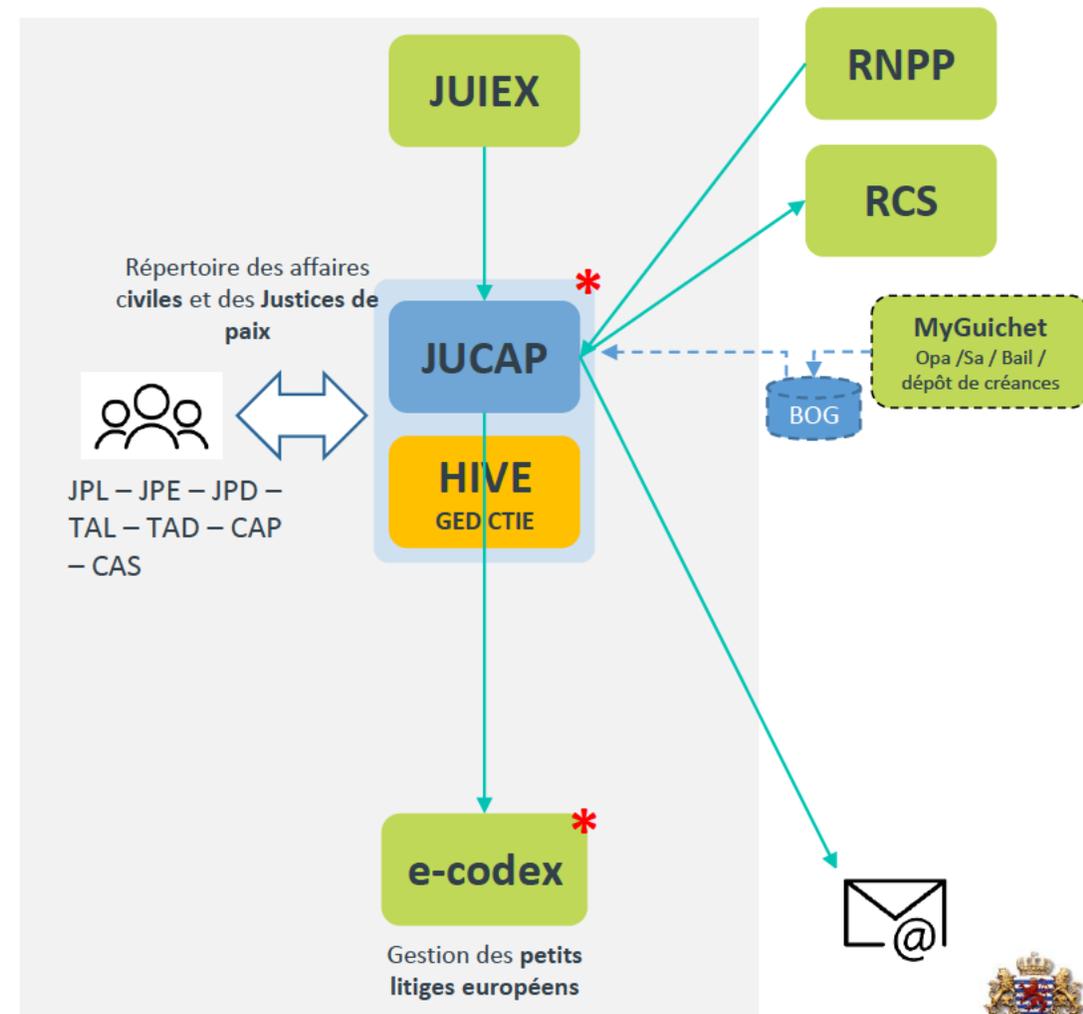
Quels sont les périmètres actuels et futurs de la Chaîne Civile et Commerciale ?



Administration Judiciaire – Aujourd’hui



Administration Judiciaire – 2025

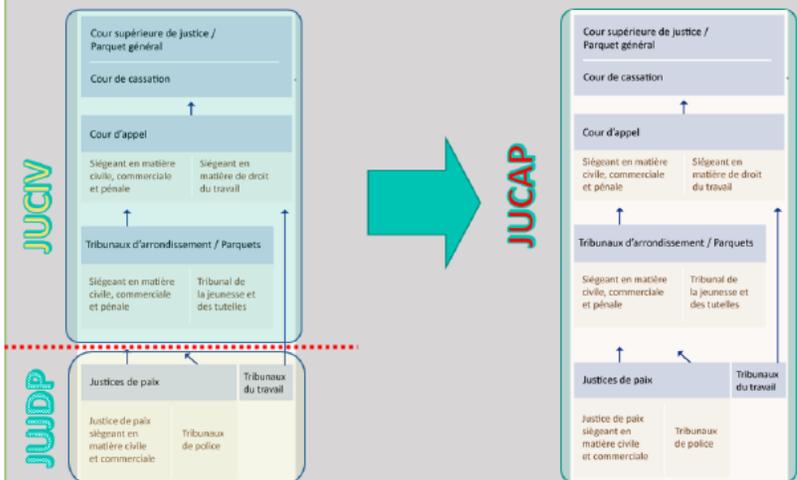


Qu'est ce que JUCAP ? Une seule application pour **JU**stice **Cou**r **A**rrondissement **Pa**ix



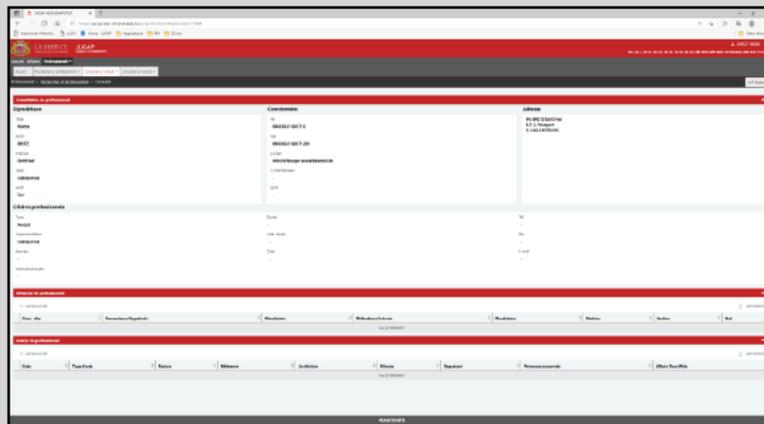
Intégration Justices de
de paix et Tribunaux
d'arrondissement

1



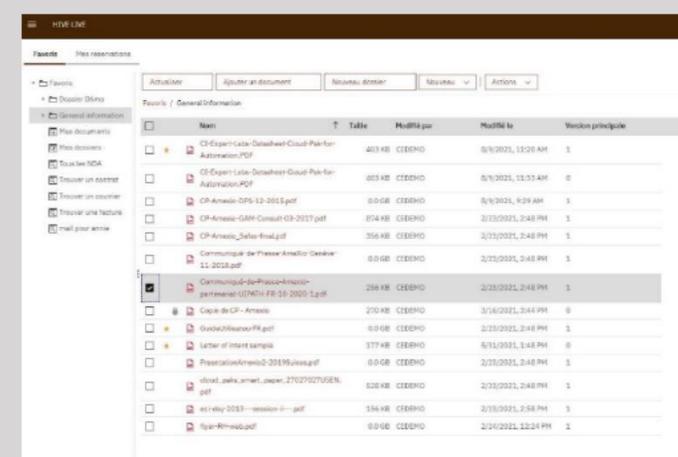
Construction JUCAP
en technologie WEB

2



Nouvel outil gestion
documentaire GED

3



Une seule application pour toutes les juridictions civiles (Justices de paix, chambres civiles et commerciales des TA/Cour, Juges aux affaires familiales, Tutelles des majeurs)
Intégration des matières et des workflows des différentes juridictions

Migration de l'application vers le nouveau standard WEB, **technologie actuelle n'étant plus maintenue** par le CTIE

Intégration des fonctionnalités avec un **design modernisé**

L'outil **HIVE**, proposé par le CTIE, doit **soutenir la stratégie de digitalisation** de l'Administration judiciaire.

Cet outil de gestion documentaire devra **s'interfacer** avec l'application JUCAP et **faciliter la collaboration greffiers-magistrats**

Qu'est ce que HIVE ? La GED du CTIE :

Une solution de marché pour les administrations luxembourgeoises, basée sur un produit IBM



- **Gouvernance** : JUCAP maîtrise les processus et les données <--> HIVE est un « entrepôt » auquel sont confiés les documents
- **Sécurité** : La connexion aux deux systèmes est possible. La gestion d'accès est commune (IAM)
- **Transparence** : L'utilisateur peut ouvrir et modifier un document à partir de son application métier, grâce à une API – toutes les modifications sont tracées
- **Génération** : L'application peut générer des documents sur base de modèles, en utilisant les données saisies par le greffier.

JUCAP

The screenshot shows the JUCAP interface with a case summary for 'Affaire JPL-2023-09A1-29'. It includes fields for 'Ordonnance émise', 'JPL', and 'Ordonnance de paiement 1'. Below this is a table of parties with columns for 'RMPF', 'Numéro', 'Nom/Prénoms', 'Mandat/ Représentant', 'Code postal', 'Localité', 'Qualité', 'Faillite', and 'Liquidation'. The table lists 'DÉMANDEURS' and 'DÉFENSEURS'.

Sécurité transversale

API

The screenshot shows a document generated by the system, titled 'Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg'. It is a 'CONVOCAZIONE' (summons) for a family matter. The document includes the court's address, contact information, and the date of the summons: 'Luxembourg, le 14 décembre 2023'.

HIVE

The screenshot shows the HIVE interface with a search results page for 'N° de rôle - DEMO'. It includes a search bar, filters, and a table of results with columns for 'N° de réf...', 'Libellé de la juridiction', 'Libellé section', 'Matière de l'affaire', 'Aff...', and 'Nom'. The table lists several cases with their respective details.

- ✓ Importation de documents existants
- ✓ Création de documents sur base de modèles
- ✓ Enrichissement et Gestion des métadonnées
- ✓ Recherches contextuelles automatiques
- ✓ Recherche ouverte pour l'utilisateur
- ✓ Partage par email – lien OTX

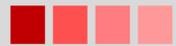
- ✓ Gestion transparente du stockage des documents
- ✓ Contrôle des accès / log d'accès / redondance
- ✓ Recherche et navigation sur base des métadonnées
- ✓ Plan de classement virtuel
- ✓ Edition de documents, gestion de versions





3 La chaîne pénale - JUCHA

3. La chaîne pénale JUCHA



- Consolidation de toutes les applications pénales existantes ainsi que l'intégration des fonctionnalités pas encore informatisées en une seule application homogène (mise en production initiale de JUCHA: 2009)
- Les données/informations sont encodées dans JUCHA directement par les fonctionnaires/employés/greffiers qui sont à la source de celles-ci afin qu'elles soient disponibles pour les étapes suivantes dans la procédure pénale
 - > Ainsi l'encodage répétitif des données dans différentes applications est éliminé
- Génération de documents à partir des données contenues dans JUCHA



Architecture IT: Vue globale



LU  EMBOURG

Police

Portail Police
technique

IP / **POLIS**

IRMA

CTIE

IAM

RN.RPP

CI.OBS /
Hive

MyGuichet

Administration judiciaire

JU.CHA

Aff. nat.

Aff. jeun.

Casier

CRI / DEE

MAE /
MAI

SEP

Objets
saisis

Archives

SCAS

*Tribunal
de police*

*Tribunal
d'arrond.*

*Cour
supérieure*

JU.IEX

CRF

Autres administrations

AED

Cadastre

CSA

AP

EU-LISA 

ECRIS-TCN

Etats membres 1 à N

Système ECRIS





Recherche

Motif de recherche
 Autre motif

Affaires

N° notice

Juridiction

Année

Affaire

Mot clé

Magistrat du Parquet

Juge d'instruction

Parties

Nom

Prénom

Date naiss.

Matricule LU

Pv

ePv (Recherche de numéro exact) JDA

Type d'import

N°

Du

Au

Origine

Tous les codes

Ref. Police

Ref. CSA

Decisions

Type

N°

Impressions

Consultation - Détails d'une affaire

Info

N° Notice : [REDACTED]

PV de base N° : [REDACTED]

Instruction en cours

Accueil | Prévenus/Inculpés (2) | Victimes (1) | Témoins/tiers (0) | Parties civiles (0) | Experts (0) | PV/Rapports | Infractions | Poursuite/Classement | Instruction | Objets saisis | Pièces à conviction (0) | Biens saisis (0) | Audiences | Décisions (0) | Frais | Magistrats de l'affaire

Affaire - Correctionnelle / criminelle

Numéro notice Affaire PG

Localisation

Type d'affaire Statut affaire Imprimer l'historique Ne pas archiver

Demière mise à jour

Dossier physique

Clattes:

Caractéristiques

Juridiction Domaine d'affaire : Circulation Droit commun Date prise en charge

Date de la plainte

Nombre prévenus/Inculpés Nombre victimes Nombre témoins/tiers Nombre parties civiles Nombre d'experts

Remarques

Sur opposition: sur appel Ordonnance pénale Jgt par défaut Jgt contradictoire

Référence notice

Magistrat du Parquet

Du -	Au	Magistrat du Parquet
01/12/2023		[REDACTED]

Juge d'instruction

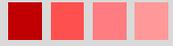
Du -	Au	Juge d'instruction
01/12/2023		[REDACTED]





4. L'outil d'aide à la pseudonymisation des décisions - JUANO

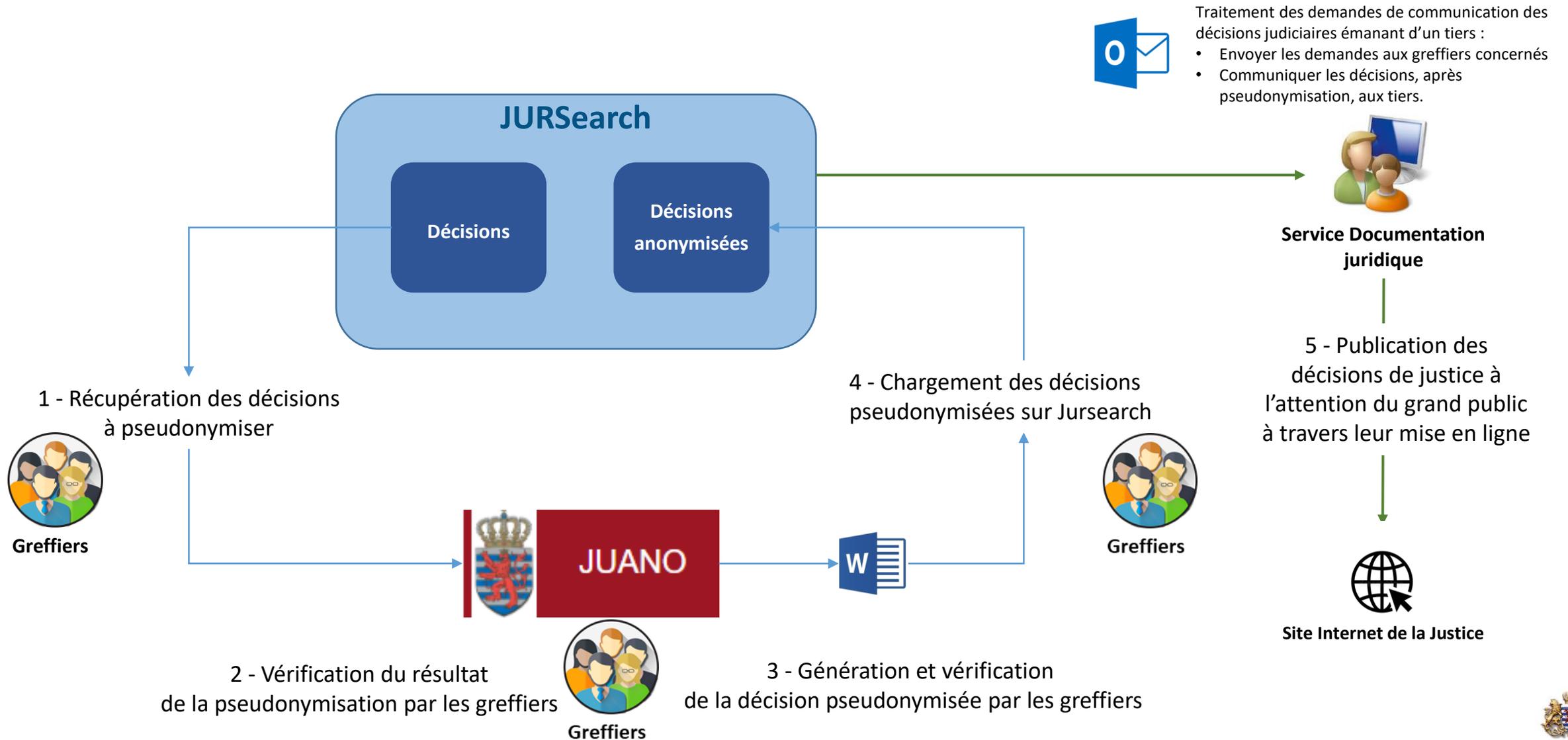
4. L'outil de pseudonymisation : JUANO



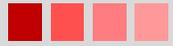
- L'application JUANO est un outil d'aide à la pseudonymisation des documents. Elle est basée sur un moteur d'intelligence artificielle qui reconnaît les entités à pseudonymiser et propose automatiquement des catégories en fonction du texte.
- Le moteur de JUANO apprend avec l'utilisation de l'application et proposera au fur et à mesure des pseudonymisations plus précises.
 - ➔ Si plus de personnes utilisent l'application, elle sera de plus en plus performante.
- L'utilisateur charge le document à pseudonymiser dans JUANO, lance la pseudonymisation et procède à la vérification et à la correction du résultat de la pseudonymisation à l'aide des outils proposés par l'application.



4. Schéma de l'existant

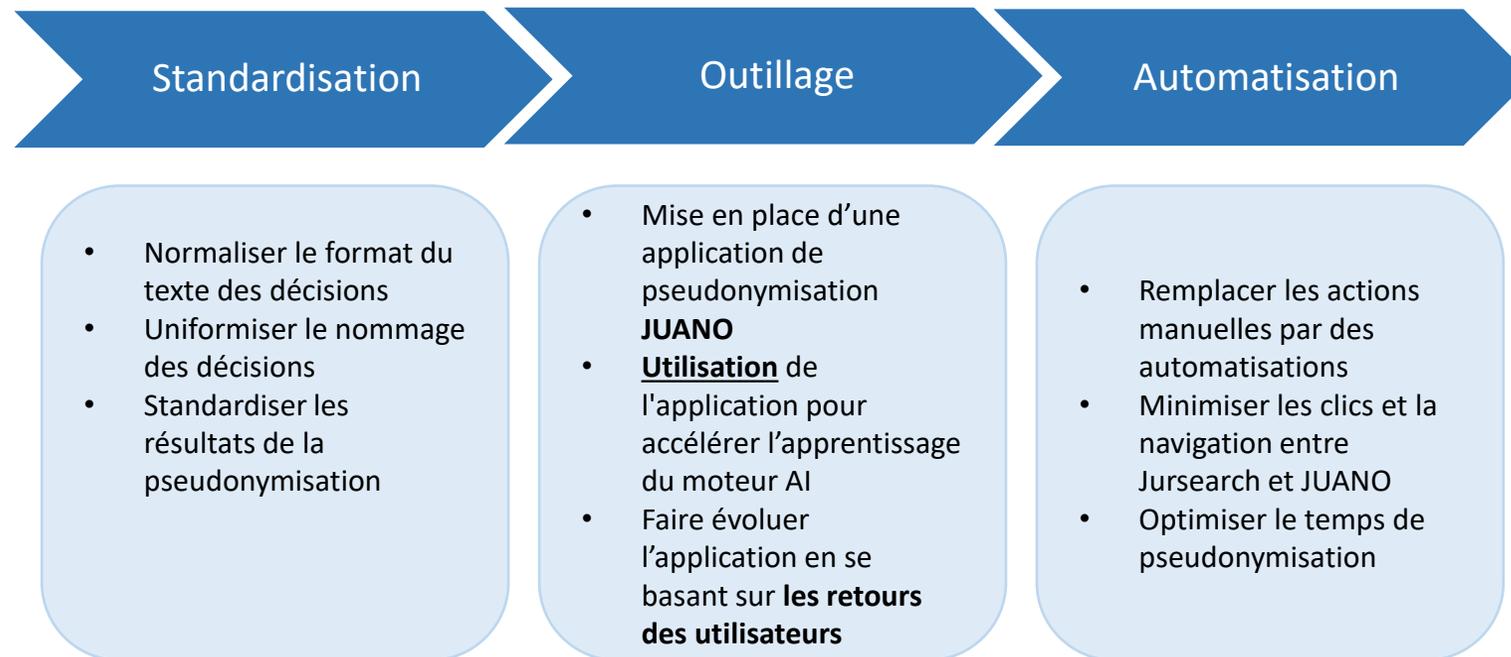


4. Les objectifs du projet



Le service informatique de la justice travaille sur l'automatisation du processus de pseudonymisation des décisions de justice.

Ce changement nécessite certaines préparations techniques et organisationnelles





5. L'application de répertoire civil – JURCI

JURCI



- L'application JURCI est utilisée par le service « *Répertoire Civil* » pour saisir :
 - Contrats de mariage,
 - Partenariats (luxembourgeois et étrangers),
 - Tutelles / curatelles,
 - Absences, déchéances de l'autorité parentale, la sauvegarde de justice et les requêtes
- Depuis presque une année, l'application a été reprise par le SIJ : gestion, développement et support
- Des améliorations et des changements sont prévus :
 - Migration technique
 - Amélioration de certaines fonctionnalités et interfaces
 - Intégration de la nouvelle loi tutelle – curatelle (mandat de protection future) → en attente



JURCI



JURCI-TEST

https://jurci-test.intranet.etat.lu/jurci/partnership/searchLuxembourgishPartnership

Recherche personnes Contrats de mariage Partenariats Jugements / requêtes Demandes de renseignements Administration HDH347 Version 1.0 beta 42

RECHERCHE IMPRESSION

PAR MATRICULE PAR N° COURANT

PAR CRITÈRES SIGNALÉTIQUES

Déclaration Dénonciation

Dissolution

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE dd/mm/yyyy

COMMUNE Choisir la commune...

DATE DE DÉBUT dd/mm/yyyy

DATE DE FIN dd/mm/yyyy

NOM DE L'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL

5

2

4

68 RÉSULTATS

SÉL	STATUT	NUMÉRO COURANT	TYPE	NOM PRÉNOMS DES PARTENAIRES	MATRICULE	LOCALITÉ	DATE DE LACTE	ACTIONS
<input type="checkbox"/>	✓	123/2018	Déclaration	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	15/11/2010	
<input type="checkbox"/>	✓	004462/2011	Déclaration	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	09/12/2011	
<input type="checkbox"/>	⌚	004504/2011	Déclaration	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	09/12/2011	
<input type="checkbox"/>	⌚	004505/2011	Déclaration	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	12/12/2011	
<input type="checkbox"/>	⌚	004508/2011	Déclaration	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	13/12/2011	
<input type="checkbox"/>	⌚	004509/2011	Déclaration	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	13/12/2011	
<input type="checkbox"/>	⌚	004501/2011	Déclaration	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	13/12/2011	

3

Tout sélectionner Supprimer Nouvelle déclaration





6. Le Datawarehouse Justice

6. Datawarehouse Justice



Service Statistique
de la Justice

Un datawarehouse

➤ Pourquoi ?

- Accès aux données
- Protection et sécurité des données
- Analyse des données (Qualité des données)
- Préparation des statistiques:
 - Tableaux de bord interactifs
 - Visualisations en libre-service
 - Reporting

➤ Comment ?

- Plateforme Business Intelligence Justice

➤ Risques :

- Solution complexe, nécessite beaucoup de ressources

➤ Opportunités :

- Historisation des données, corrélation des données

✓ 1ère phase terminée - Réalisation du Proof of Concept (POC)

- Mise en place du SAP BODS, SAP BW/4HANA, Qlik.
- Le projet est en phase contrôle qualité.
- Fin du POC prévue : fin juin 2024.

2e phase – Business Intelligence Justice (BI-Justice)



- Analyser les ressources nécessaires pour la mise en place du BI-JUSTICE.
- Priorité: Mise en place des recommandations GAFI et Droits de l'enfant (MEN, UNICEF, EU).
- À moyen terme: Intégration de toutes les données Justice dans Datawarehouse et développement des outils nécessaires pour la visualisation des statistiques et le suivi des affaires.

6. BI-Justice: Nouvelles affaires (pénal)



Nombre d'affaires 2023

65 215 ^{65 277}
Nombre d'affaires 2022

Nombre de parties 2023

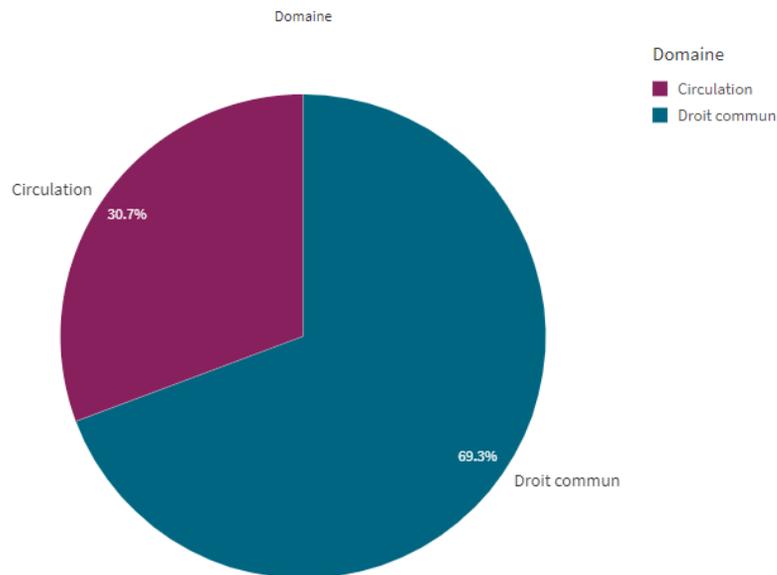
177 270

Âge au moment de la prise en charg...

40

Graphes de répartition
relatifs à l'année 2023

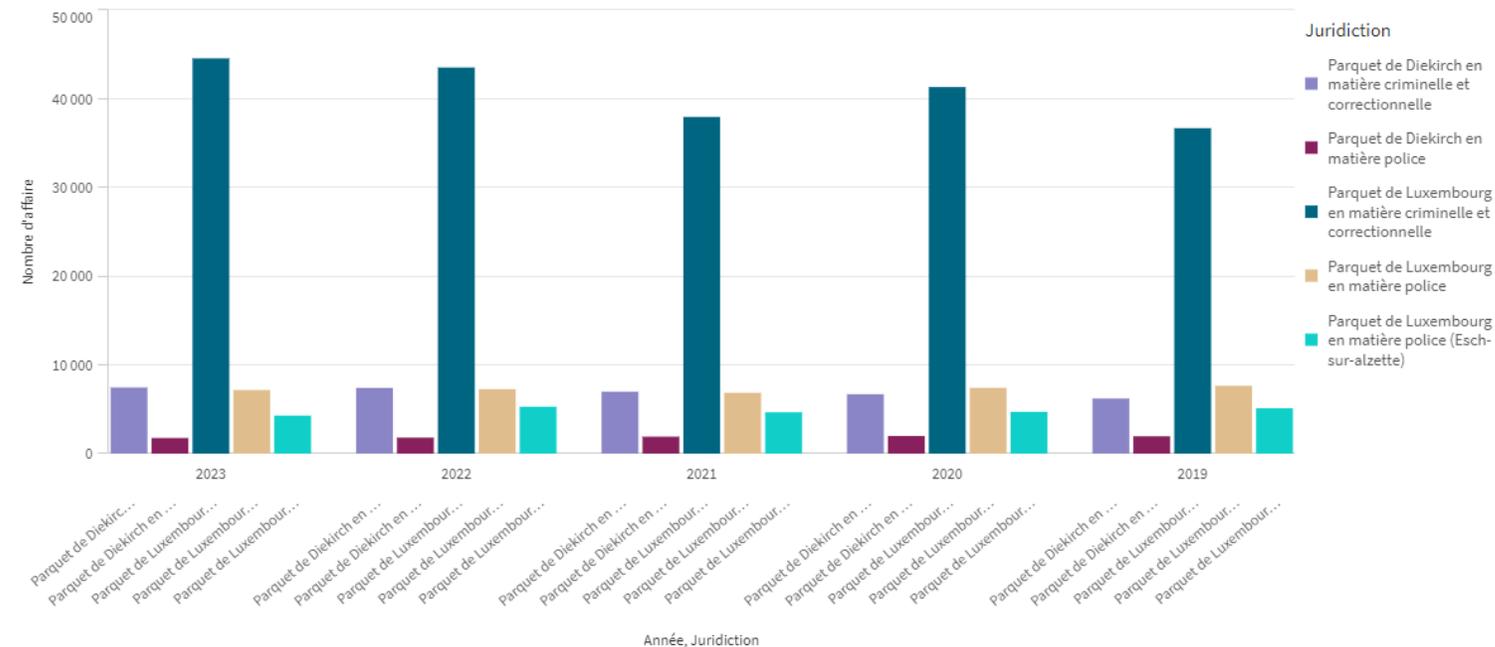
< > ☰ Domaine Type de personne Juridiction



Tableaux de comptage, histogrammes et listing

< > ☰ Comptage | Type d'... Comptage | Classific... Comptage | Type de ... Histogramme | Juridicti... Histogramme | Domai... Histogramme | Auteur connu... Histogramm

Nombre d'affaires par Juridiction et par Année de prise en charge



6. BI-Justice: Décisions en première instance (pénal)



Nombre de décisions 2023

11 632 ^{9 511}
Nombre de décisions 2022

Nombre de prévenus jugés 2023

12 211 ^{12 786}
Nombre de prévenus jugés 2022

Âge au moment de la décision 2...

39

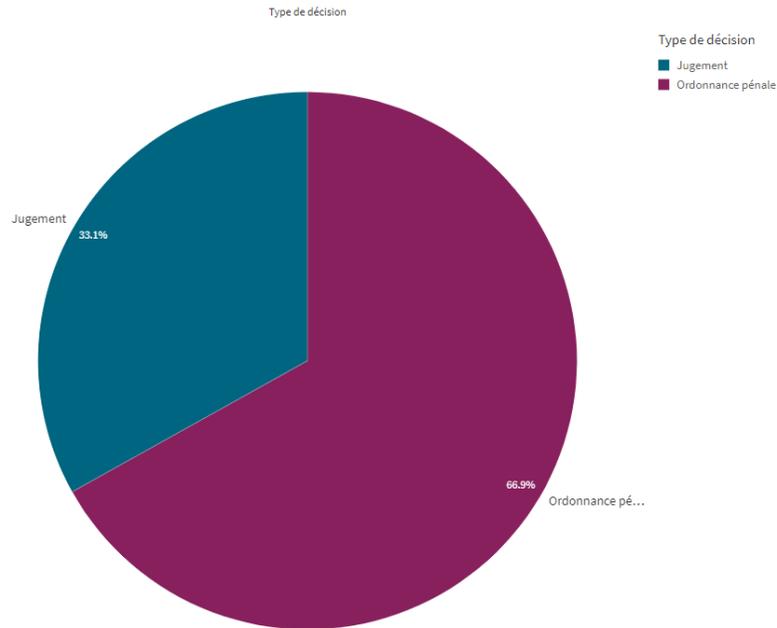
Durée entre la prise en charge et...

218

Graphes de répartition
 relatifs à l'année 2023

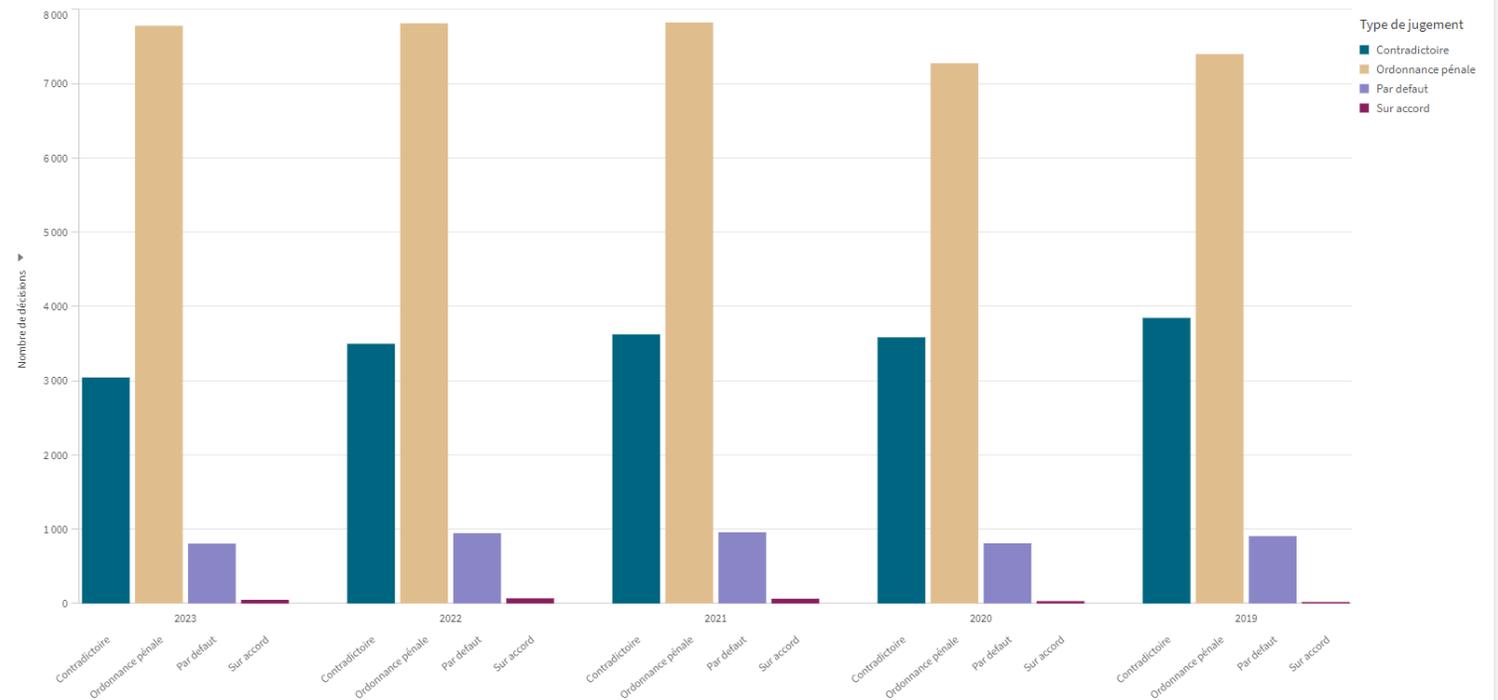
Type de décision Type de jugement Juridiction/Chambre Classification ICCS Composition

Répartition du nombre de décisions par Type de décision



Tableaux de comptage, histogrammes et listing

Comptage | Type d'infraction Comptage | Classification ICCS Comptage | Type de prévention Histogramme | Type de juge... Histogramme | Type de déci... Histogramme | Juridiction/C... Histogramme | Composition Listing



📅 [Calendrier Central Année], Type de jugement



6. BI-Justice: Violence Domestique (pénal)



Nombre de violences dome...	Nombre d'affaire (VIDO)	Âge au moment du procès ...	Nombre de décisions (VIDO)	Nombre d'évènements SAI ...	Nombre d'affaires Ad Acta (...)	Nombre de renvois (VIDO)	Nombre de citations (VIDO)
721	699	38	21	0	462	8	28

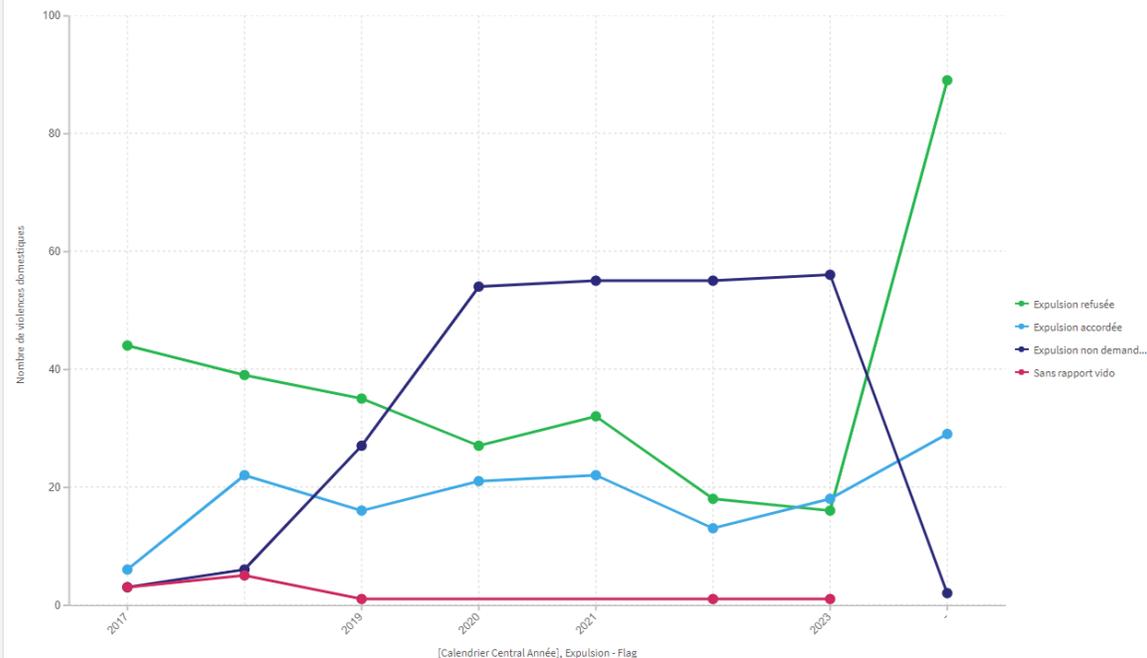


Seuil de généralisation pour les tableaux de comptage



15

Evolution du nombre de violences domestiques



Tableaux de comptage du nombre de personnes et listing

Sexe/Qualité de la partie	Relations entre auteur et vict...	Age des parties	Listing
Comptage par relation complète			
Relation complète		Juridiction arrondissement	
		Diekirch	Luxembourg
Beau-fils / Beau-père		8	31
Beau-fils / Belle mère		4	14
Beau-fils / Concubin de la mère		-	2
Beau-fils / Concubine du père		-	2
Beau-frère / Beau-frère		2	2
Beau-frère / Belle-soeur		2	2
Beau-père / Beau-fils		14	56
Beau-père / Belle-fille		16	50
Belle mère / Beau-fils		6	6
Belle mère / Belle mère		-	2
Belle mère / Belle-fille		4	14
Belle mère / Belle-soeur		2	-
Belle-fille / Belle mère		-	10
Belle-fille / Belle-fille		-	2
Belle-soeur / Beau-frère		-	2
Belle-soeur / Belle-soeur		-	2
Colocataires / Colocataires		10	117
Colocataires / Concubine		-	2
Concubin de la mère / Fille de la ...		6	16
Concubin de la mère / Fils de la c...		4	18
Concubine / Colocataires		4	-



6. BI-Justice: Nouvelles affaires (civil)



Nombre d'affaires 2023

12 459 ^{12 735}
Nombre d'affaires 2022

Nombre de parties 2023

28 996 ^{13 552}
Nombre de demandeurs 2023

Durée affaire - justiciable (j) 2023

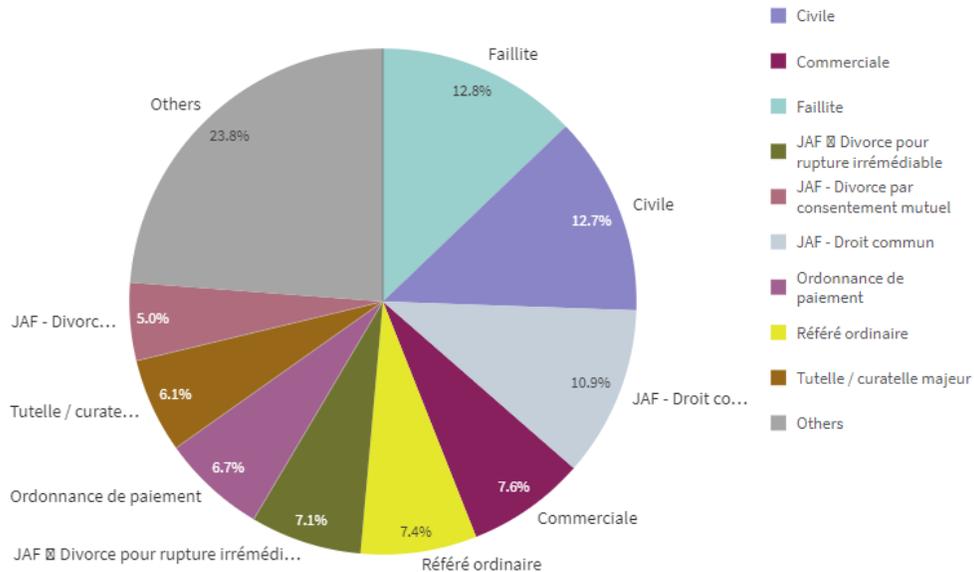
113 ¹¹⁵
Durée affaire - justiciable (j) 2022

Durée affaire mise au rôle (j) 2023

108 ²³⁴
Durée affaire mise au rôle (j) 2022

Répartition Affaire Répartition Nature Répartition Matière

Matière

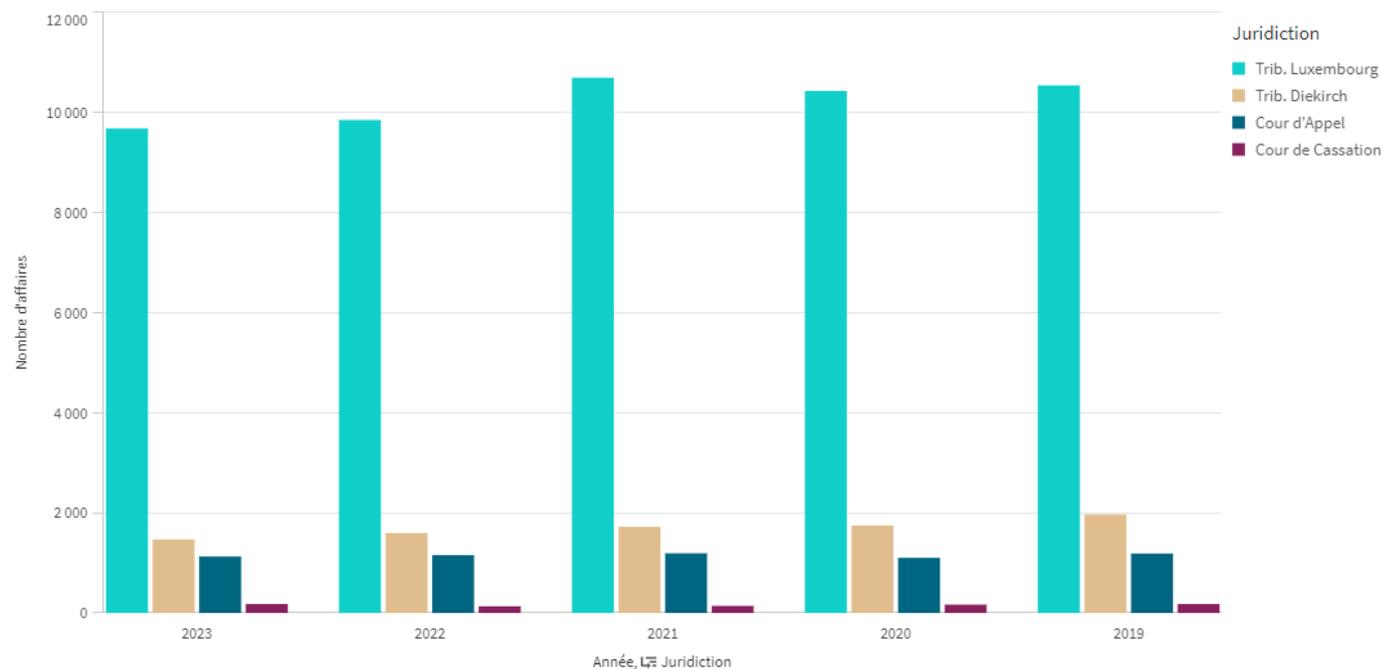


Affaire par année

Matière par année

Listing Affaires

Table Affaire Durée



6. BI-Justice: Décisions prises (civil)



Nombre de décisions depuis 2019

65 767 5 240

Nombre de décisions pendant la période de vacation depuis 2019

Durée entre dépôt - décision (j)

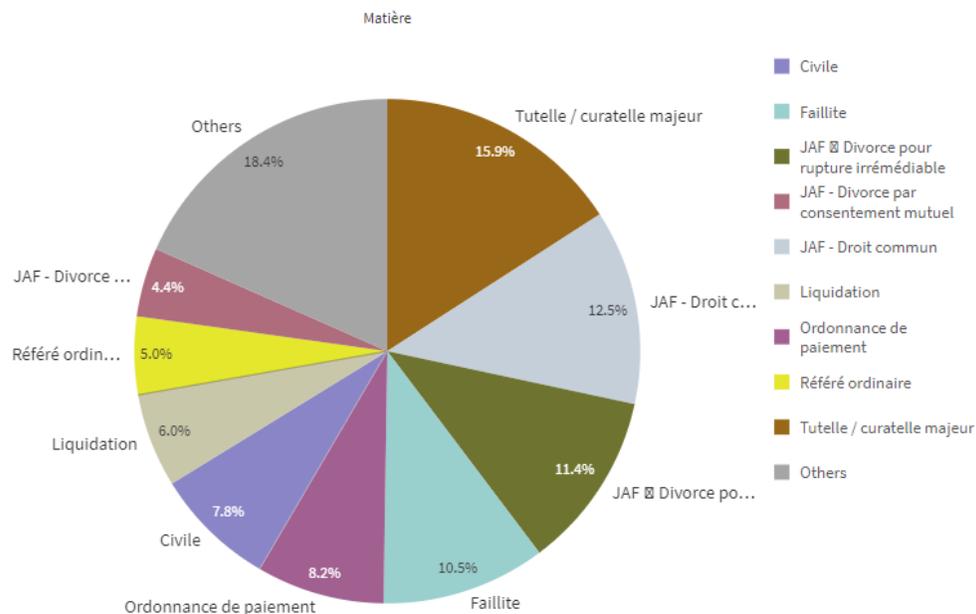
215 60 374

Nombre de décisions avec durée depuis 2019

Répartition Jugement

Répartition par matière

Répartition Nature



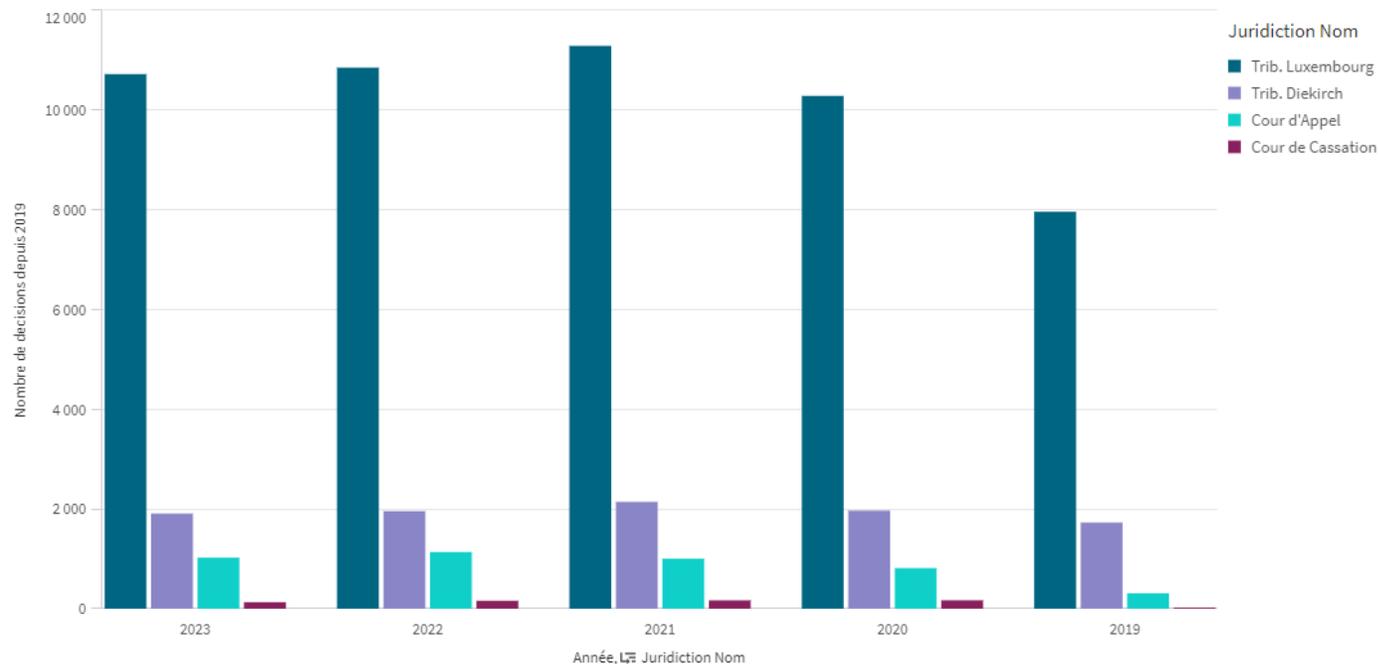
Jugement par année

Matière par année

Listing des décisions

Histogram

Table Decision Durée



6. BI-Justice: Divorces prononcés (civil)



Nombre de divorces prononcés

1 201

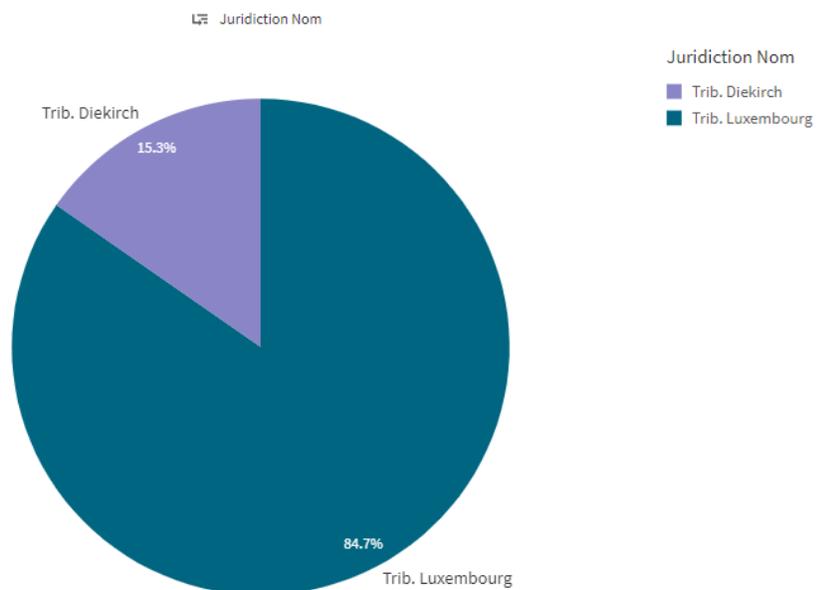
Durée moyenne du mariage (j)

4 928

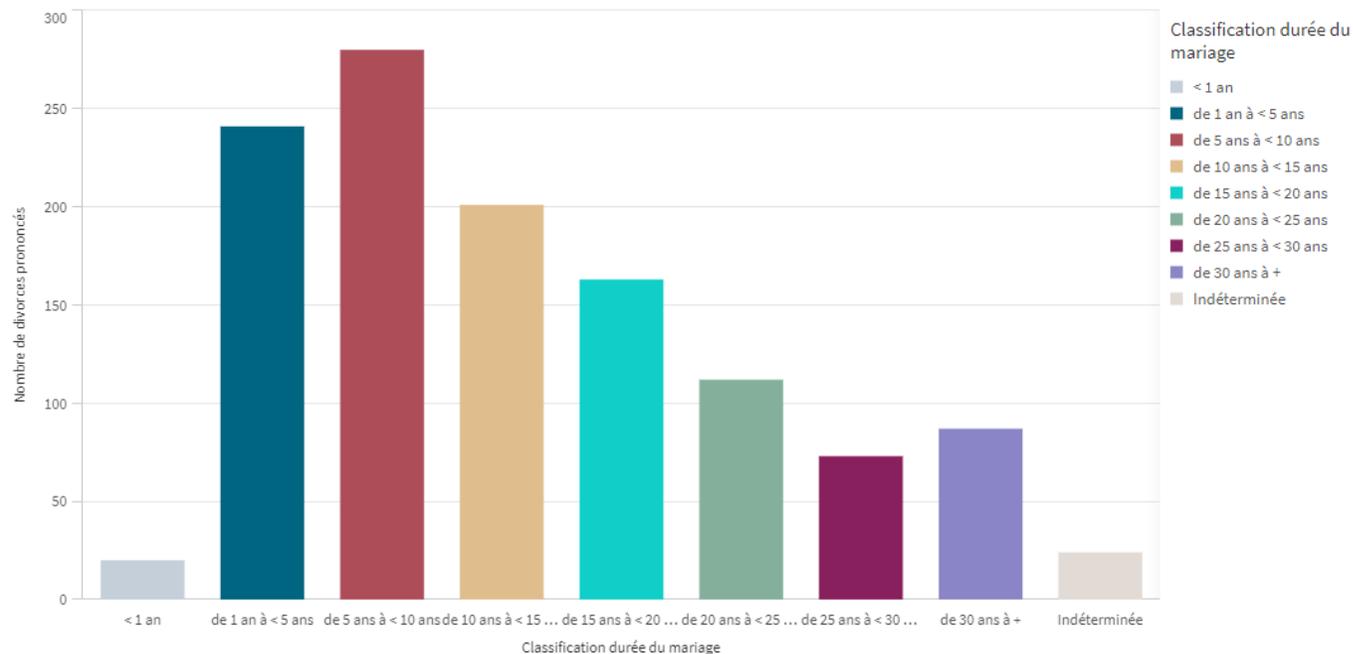
Âge moyen des enfants (an)

10

Répartition divorce Répartition durée mariage Répartition par nationalité Répartition si enfants



Divorce Juridiction - Matière **Divorce par durée de mariage** Table Divorce Table Divorce NPrinting

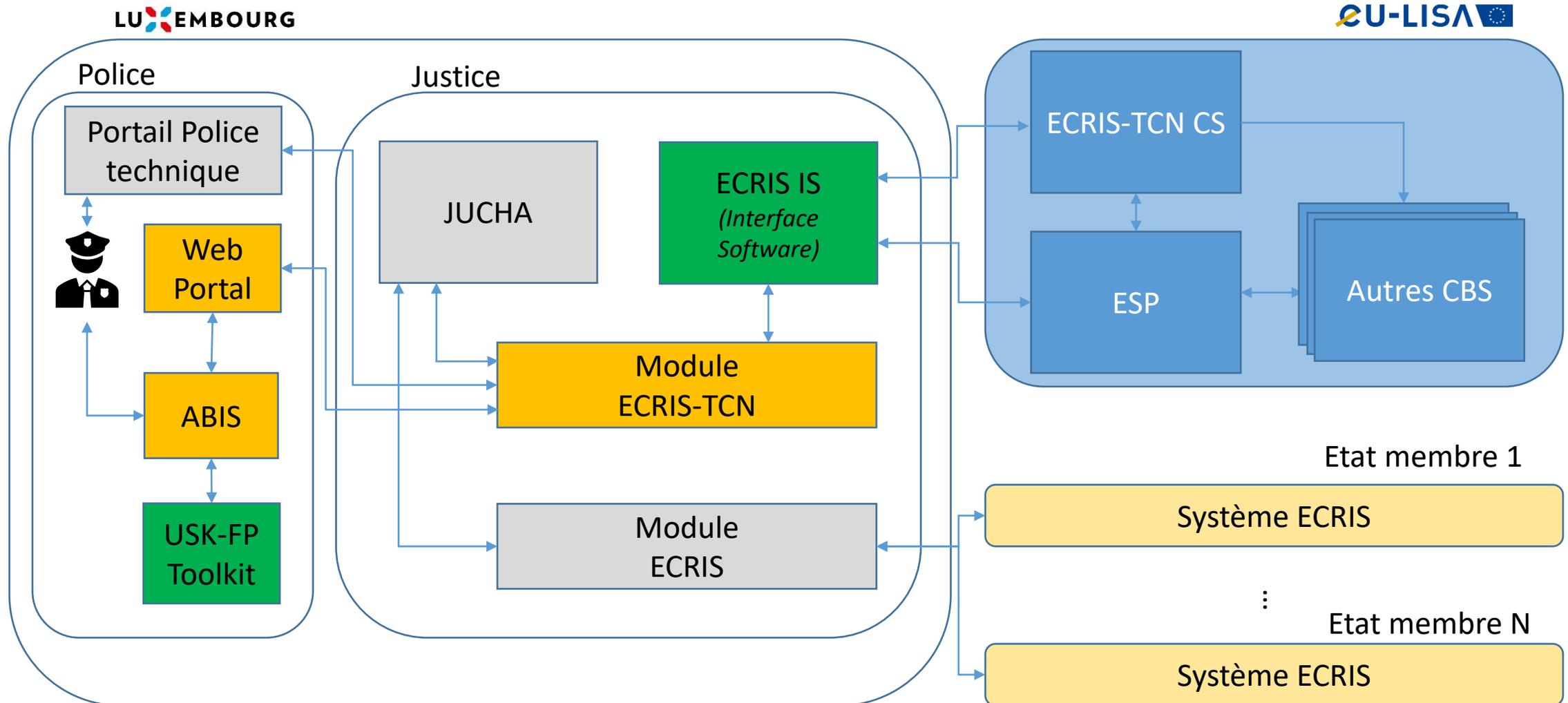




7. Projets européens:

7.1. Demande de casiers judiciaires européens – ECRIS / ECRIS-TCN

Architecture IT: Vue globale ECRIS / ECRIS-TCN



Demande d'un casier judiciaire européen via ECRIS



Debug Personnes Casier judiciaire Interconnexion Ecris Affaires Audiences Decision Pièces à conviction Véhicules saisis Copies Intervenants Externes Configuration Statistiques

Recherche

Demande créée entre :

Début

Fin

Statut

Pays destinataire

Nom personne

Créateur

Impressions

Consultation - Demande d'information luxembourgeoise

Info
Luxembourg Personne Deadline / Nouvelle

Entête du message

Entête

Destinataires

N° message

Date Pays

Remarques

Personne de contact

Nom Téléphone Fax

Prénom E-mail

Autorité requérante

Type Code

Nom de l'autorité

N° affaire Consentement Urgence



Réponse reçue de la Roumanie



Debug Personnes Casier judiciaire Interconnexion Ecris Affaires Audiences Decision Pièces à conviction Véhicules saisis Copies Intervenants Externes Configuration Statistiques

Recherche

Demande créée entre :

Début

Fin

Statut

Pays destinataire

Nom personne

Créateur

Résultat de recherche des demandes d'informations luxembourgeoises

N°msg	Date	Pays destinataire	Personne concernée	Attribué à	Statut
LU-RO-REQ-00000000043399	15/11/2013				Réponse reçue
LU-RO-REQ-00000000043402	15/11/2013				Réponse reçue
LU-RO-REQ-00000000043407	15/11/2013				Réponse reçue
LU-RO-REQ-00000000043411	15/11/2013				Réponse reçue
LU-RO-REQ-00000000043415	15/11/2013				Réponse reçue
LU-RO-REQ-00000000043419	15/11/2013				Réponse reçue
LU-RO-REQ-00000000043423	15/11/2013				Réponse reçue

Impression



Réponse reçue de la Roumanie



Consultation - Demande d'information luxembourgeoise

Info
Luxembourg Personne XXXXXXXXXX Deadline 29/11/2013 Réponse reçue

Entête du message Personne concernée Historique des messages

N°msg	Date	Type msg	Pays	Remarques
LU-RO-REQ-000000000043399	15/11/2013	Requête	LU --> RO	REQ TC 1.1 LU -> RO: LU requ
RO-LU-RDL-000000000000017	15/11/2013	Deadline	RO --> LU	
RO-LU-RRS-000000000000018	15/11/2013	Réponse à une requête	RO --> LU	WANTED in Romania!

Consultation d'une réponse à une demande d'information luxembourgeoise

Entête du message Personne concernée Inscriptions

Entête

N° message: En réponse au message:

Date: Pays:

Remarques:

Personne de contact

Nom: Téléphone: Fax:

Prénom: E-mail:



Inscriptions du casier judiciaire demandé



Entête du message | Personne concernée | **Inscriptions**

Liste des inscriptions

Date et N° jgt	Type	Juridiction	Peines
13/07/2013 - SP 547 Ds 55/333/2013	-	Tribunal BUCUREȘTI SECTIA II PENALĂ	Închisoarea de la 15 zile la 30 ani, Interzicerea drep...
12/05/2012 - SP 254 Ds 254/789/20...	-	Judecătoria DEVA	Închisoarea de la 15 zile la 30 ani, Interzicerea drep...

[Consulter](#) [Supprimer](#)

Résumé de l'inscription

Date de décision	13/07/2013	N°	SP 547 Ds 55/333/2013
Code juridiction	-	Juridiction	Tribunal BUCUREȘTI SECTIA II PENALĂ
Type d'infraction	OMOR	Catégorie	Homicide volontaire
Type de peine	Închisoarea de la 15 zile la 30 ani		Durée : 10A
Type de peine	Interzicerea dreptului de a vota sau de a alege sau de a fi ales în autoritățile publice sau în funcții electiv publice		

Résumé de l'inscription

Date de décision	12/05/2012	N°	SP 254 Ds 254/789/2013
Code juridiction	-	Juridiction	Judecătoria DEVA
Type d'infraction	Furt calificat.	Catégorie	Formes de vol aggravé commis sans violence ou sans arme, ou sans menace de recourir à la violence ou à une arme contre une personne
Type de peine	Închisoarea de la 15 zile la 30 ani		Durée : 2A, Type : Sanction intégralement assortie d'un sursis
Type de peine	Interzicerea dreptului de a vota sau de a alege sau de a fi ales în autoritățile publice sau în funcții electiv publice Durée : 2A		





7. Projets européens:

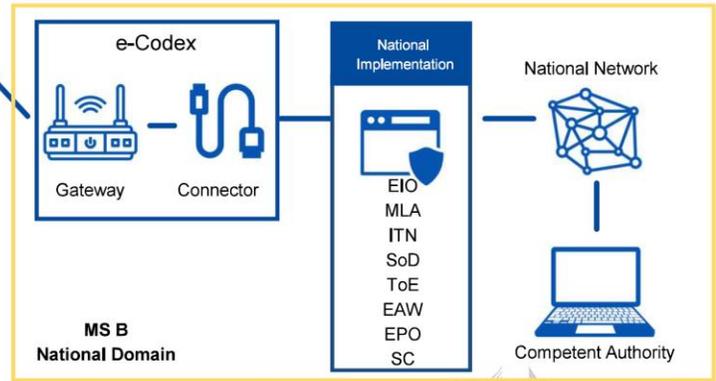
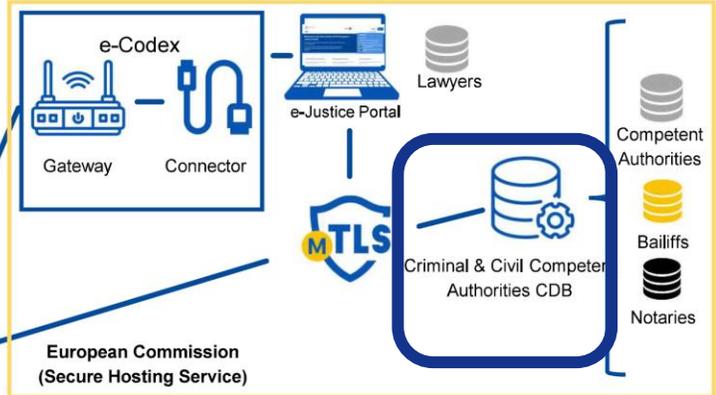
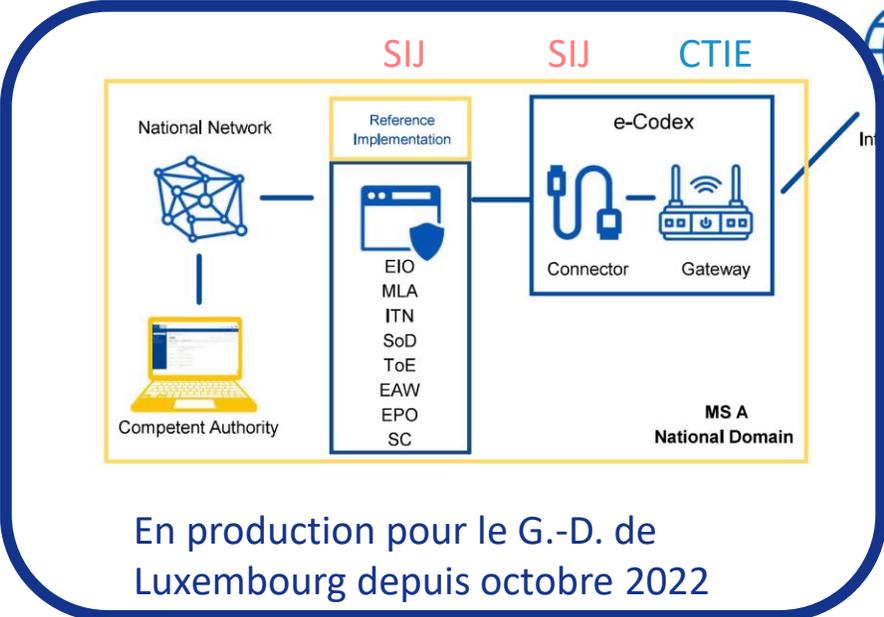
7.2. Implémentation de référence eEDES RI



Echanges sécurisés entre autorités des Etats membres ou nationales – eEDES (electronic Evidence Digital Exchange system)

eEDES 2029 EIO, MLA, ITN SoD, ToE, EAW, EPO, SC

Echanges de documents, données, messages, messages privés



Internet / AS4



En production pour le G.-D. de Luxembourg depuis octobre 2022



☰

Start new request

- DASHBOARD
- ISSUED REQUESTS
- RECEIVED REQUESTS
- DRAFTS
- DOWNLOADS

My Dashboard

Last edited cases

Issued requests 73
Received requests 9
Drafts 18

06/03/2024	●	EIO-LU-BE-2024-03-06-0001-1747	testing new gw 5.1.x	BE	EIO		Issued
06/03/2024	●	EIO-LU-DE-2024-03-06-0001-1747	testing new gw 5.1.x	DE	EIO		Issued
06/03/2024	●	EIO-LU-ES-2024-03-06-0001-1747	Test after new gw 5.1.x	ES	EIO		Issued
11/10/2023	●	EIO-LU-BE-2023-10-11-0001-1747	TEST LU2BE 11-10-23	BE	EIO		Issued
01/09/2023	●	EIO-LU-BE-2023-09-01-0001-1747	test after new pmodes 2.2.0	BE	EIO		Closed
09/08/2023		MLA-LU-PT-2023-08-09-0001-1747	LU2PT test connection	PT	MLA		Issued
! 04/08/2023	●	EIO-LU-DE-2023-08-04-0001-1747	DEE LU2DE 04-08 ri 2.3.3	DE	EIO		Issued
! 02/08/2023	●	EIO-LU-BE-2023-08-02-0001-1747	LU2BE 2022-08-09	BE	EIO		Issued
27/07/2023	●	EIO-LU-BE-2023-07-27-0001-1747	test after keycloak migration	BE	EIO		Issued
31/05/2023		MLA-LU-ES-2023-05-31-0002-1747	MLA LU2ES test of migration	ES	MLA		Issued

Items per page 10
Showing 1–10 items of 73

My tasks

There are no tasks to perform

Fin



Vos
questions...

